



LE 19 AOÛT 2013

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 19 août 2013 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présent: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller

6263-190813 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis juillet 2013

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire juillet 2013
- . Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012

6264-190813 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 8 ET 29 JUILLET 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2013.

6265-190813 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1301142 à 1301255	254 135,16 \$
Numéros 1301256 à 1301338	190 097,08 \$
Numéros 1301339 à 1301384	73 617,06 \$
Numéros 1301385 à 1301440	83 351,71 \$
Numéros 1301441 à 1301456	171 394,66 \$
Numéros 1301457 à 1301532	292 120,61 \$

6266-190813 **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Considérant que le personnel sollicité choisira sans aucun doute l'endroit où la rémunération sera la plus élevée;

Considérant que seulement pour la journée du vote par anticipation, les membres du personnel doivent travailler de 11 h à 21 h, sans oublier la journée du scrutin qui débute vers 9 h pour se terminer à une heure indéterminée;

Considérant que pour toutes ces raisons, la Ville doit être concurrentielle et réserver son équipe électorale dans les meilleurs délais et par conséquent, augmenter ses tarifs de rémunération du personnel électoral;

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les taux suivants comme tarification de la rémunération du personnel électoral :

Président d'élection :	60,06 \$/heure
Secrétaire d'élection :	45,05 \$/heure
Adjoint au président :	45,05 \$/heure
Scrutateur :	18,56 \$/heure
Secrétaire du bureau de vote :	16,70 \$/heure
Primo :	19,21 \$/heure
Membre d'une commission de révision :	19,91 \$/heure
Membre d'une table de vérification :	15,03 \$/heure

6267-190813 **ABROGER RÉOLUTION #6100-040313**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'abroger la résolution #6100-040313 adoptée le 4 mars 2013.

6268-190813 **RELATION DE PRESSE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser un montant maximal de 4 000 \$ afin d'octroyer un mandat à une entreprise spécialisée en relation de presse.

**HONORAIRES PROFESSIONNELS RÉCLAMATION À LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES**

1. **ATTENDU** que l'actuel maire de Beauré est en poste depuis le mois de novembre 2009;
2. **ATTENDU** que le maire de Beauré est membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) depuis mars 2010;
3. **ATTENDU** qu'à titre d'administrateur, le maire de Beauré a sollicité un renouvellement de mandat dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration de la FQM 2011-2012;
4. **ATTENDU** que le processus électoral se déroule selon des modalités précises, lesquelles prévoient que le 7 novembre 2011 débute le délai d'envoi de l'avis de mise en candidature;
5. **ATTENDU** que seuls les maires des municipalités membres et les préfets élus au suffrage universel sont éligibles au poste d'administrateur de la FQM;
6. **ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges, monsieur Germain Tremblay, a signé le bulletin de mise en candidature du maire de Beauré;
7. **ATTENDU** que la date limite pour soumettre une candidature pour l'élection des membres au conseil d'administration de la FQM était fixée au 7 décembre 2011;
8. **ATTENDU** qu'après avoir signé le bulletin de mise en candidature du maire de Beauré, le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges a renié sa signature;
9. **ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges a décidé de se porter candidat contre le maire de Beauré pour l'élection au conseil d'administration de la FQM;
10. **ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges fut le seul maire de la région métropolitaine de Québec à se présenter contre le maire de Beauré;
11. **ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges a avoué avoir agi sous l'influence du préfet de la MRC de la Côte-de-Beauré et du maire de Sainte-Anne-de-Beauré;
12. **ATTENDU** que de l'aveu du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges les signataires de son bulletin de mise en candidature sont le préfet de la MRC de la Côte-de-Beauré, monsieur Pierre Lefrançois et le maire de Sainte-Anne-de-Beauré, monsieur Jean-Luc Fortin;
13. **ATTENDU** que le collège électoral est formé des maires des municipalités et/ou des préfets des MRC membres de la FQM du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;
14. **ATTENDU** qu'une campagne électorale s'est tenue en décembre 2011 et janvier 2012;

- 15. ATTENDU** que le maire de Beaurpré a été réélu avec la deuxième plus forte majorité au Québec;
- 16. ATTENDU** que suite à sa défaite électorale le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges, monsieur Germain Tremblay, a déposé une plainte en matière d'éthique et de déontologie auprès du Bureau du commissaire des plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 29 février 2012;
- 17. ATTENDU** que la plainte du 29 février du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges vise des membres du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges et le maire de Beaurpré;
- 18. ATTENDU** que la plainte déposée contre le maire de Beaurpré fut rejetée le lendemain de son dépôt par le commissaire aux plaintes du Bureau du Commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 19. ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges n'a pas déposé de seconde plainte contre les membres du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges visés par la première plainte;
- 20. ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges a déposé une seconde plainte en matière d'éthique et de déontologie contre le maire de Beaurpré le 27 mars 2012;
- 21. ATTENDU** que la plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges allègue que le maire de Beaurpré est en conflit d'intérêts;
- 22. ATTENDU** que le maire de Beaurpré fut informé de l'existence d'une plainte en éthique et déontologie le 23 avril 2012;
- 23. ATTENDU** que le 30 avril, le maire de Beaurpré a informé les conseillers municipaux, la greffière et le directeur général de la ville de Beaurpré qu'il était sous enquête;
- 24. ATTENDU** que ce n'est que le 14 mai que le maire de Beaurpré a pris connaissance des documents de la Commission municipale de Québec (CMQ) et de l'ordonnance de non-divulgence émise le 7 mai 2012;
- 25. ATTENDU** que la CMQ a reporté à de multiples reprises la date de transmission d'une décision initialement prévue en juin 2012;
- 26. ATTENDU** que le 15 janvier 2013, la Commission municipale du Québec a modifié son ordonnance de non-divulgence du 7 mai 2012 ;
- 27. ATTENDU** que la modification de l'ordonnance permet au maire de Beaurpré d'exercer son droit à une défense pleine et entière et d'en informer le conseil municipal et le directeur général et trésorier de la Ville de Beaurpré;
- 28. ATTENDU** que le 21 janvier 2013, tel que requis par la Commission municipale du Québec, le maire de Beaurpré a déposé aux membres du conseil municipal et au directeur général et trésorier de la Ville de Beaurpré les ordonnances du 15 janvier 2013 et du 7 mai 2012;

- 29. ATTENDU** que rien n'obligeait le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges à renier sa signature à l'endroit du maire de Beauré;
- 30. ATTENDU** le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges est le seul responsable des événements à l'origine de sa plainte devant la Commission municipale du Québec;
- 31. ATTENDU** que la demande d'enquête dirigée contre le maire de Beauré s'inscrit dans un contexte politique particulier dans le but de porter atteinte à la réputation du maire;
- 32. ATTENDU** que le rôle du préfet de la MRC de la Côte-de-Beauré et du maire de Sainte-Anne-de-Beauré transforme la candidature du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges en vengeance politique et partisane à l'endroit des prises de position de la Ville de Beauré sur les dossiers pilotés par la MRC comme le dossier de la collecte sélective ou du Plan de développement durable et de la Ville de Sainte-Anne-de-Beauré dans le dossier du projet de développement résidentiel « Espace les Prés »;
- 33. ATTENDU** l'implication du maire de Beauré au niveau provincial lequel agit entre autres comme administrateur de la Fédération québécoise des municipalités, de Président de la commission permanente sur la fiscalité, les finances, l'économie et le tourisme de membre de la Table Québec-municipalités et de Président du congrès 2014 des municipalités du Québec;
- 34. ATTENDU** que la plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges n'avait qu'un but politique et partisan pour nuire à la réputation du maire de Beauré;
- 35. ATTENDU** que les demandes d'enquête en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ne doivent pas être utilisées dans un but politique ou partisan;
- 36. ATTENDU** que la plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges contre un autre maire est une première au Québec;
- 37. ATTENDU** que l'incapacité du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges à présenter au soutien de sa plainte une preuve claire, précise, sérieuse et sans ambiguïté a amené la Commission municipale du Québec à proposer un projet pilote de conciliation;
- 38. ATTENDU** qu'en proposant un projet pilote de conciliation la Commission municipale du Québec reconnaissait que la plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges est frivole, vexatoire et manifestement sans fondement, ni en fait, ni en droit;
- 39. ATTENDU** que le recours à la conciliation n'est pas prévu dans la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 40. ATTENDU** que le maire de Beauré dans un souci d'économie de frais d'honoraires professionnels pour la Ville a accepté que la Commission municipale du Québec ait recours à la conciliation comme cela se fait devant plusieurs instances judiciaires, quasi judiciaires ou tribunaux administratifs;

- 41. ATTENDU** qu'une séance de conciliation s'est déroulée le 13 février 2013;
- 42. ATTENDU** qu'un accord est intervenu le 4 avril;
- 43. ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges, monsieur Germain Tremblay, dans l'entente du 4 avril, reconnaît avoir agi sous l'influence du préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre Lefrançois et du maire de Sainte-Anne-de-Beaupré, monsieur Jean-Luc Fortin;
- 44. ATTENDU** la dénonciation du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges sur le rôle joué par le préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré et le maire de Sainte-Anne-de-Beaupré;
- 45. ATTENDU** que le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges, monsieur Germain Tremblay, demande le retrait de sa plainte à la Commission municipale du Québec;
- 46. ATTENDU** que le maire de Beaupré consent au retrait de la plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- 47. ATTENDU** que la Commission municipale du Québec a rendu un jugement le 28 juin 2013;
- 48. ATTENDU** que la Commission municipale du Québec accueille la demande de retrait de la plainte déposée par le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges;
- 49. ATTENDU** que la Commission municipale du Québec autorise le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges à retirer sa demande d'enquête;
- 50. ATTENDU** que la Commission municipale du Québec déclare la demande d'enquête déposée par le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges retirée à toute fin que de droit;
- 51. ATTENDU** que le jugement du 28 juin a été déposé à la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 juillet 2013, tel que requis par la loi;
- 52. ATTENDU** que l'entente intervenue le 4 avril 2013 dans le cadre du projet pilote de conciliation de la Commission municipale a été déposée à la séance régulière du conseil municipal tenue le 8 juillet 2013;
- 53. ATTENDU** que le code d'éthique et de déontologie de la Ville de Beaupré adoptée en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit à son article 7 que la Ville de Beaupré s'engage à assumer la défense de toute personne visée par les mécanismes d'application et de contrôle prévus à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 54. ATTENDU** que la Ville de Beaupré doit assumer les honoraires professionnels pour la défense du maire de Beaupré;
- 55. ATTENDU** que les dépenses engendrées par la plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges sont d'une inutilité parfaite;

56. ATTENDU que la deuxième plainte du maire de Saint-Ferréol-les-Neiges à l'endroit du maire de Beauré a déclenché les mécanismes d'application et de contrôle prévus à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement

1. que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. de réclamer à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges le plein remboursement des honoraires professionnels causés par la plainte en éthique et déontologie déposée par le maire Germain Tremblay soit la somme de 5 412,45 \$ (taxes nettes).

6270-190813 **CONGRÈS FQM 2013**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil municipal à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) 2013 qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

6271-190813 **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SINISTRÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC-MÉGANTIC AU RESTAURANT L'AVENTURE ET À LA VILLE DE QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier :

QUE SOIT entérinée l'autorisation de permettre aux membres du Conseil de participer à la soirée-bénéfice au Restaurant l'Aventure au profit des sinistrés de la Municipalité du Lac-Mégantic;

QUE SOIENT autorisés les membres du Conseil à participer à l'activité du 11 septembre 2013 à la Ville de Québec pour les sinistrés de la Municipalité du Lac-Mégantic;

QUE SOIT autorisé le paiement des dépenses inhérentes à ces 2 activités.

6272-190813 **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT RESTAURATION DE LA GRANDE-FERME**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier d'autoriser les membres du Conseil municipal à participer au coût de 150 \$ par personne à une activité de financement, le 19 septembre prochain, pour la restauration du bâtiment « La Grande ferme » qui est classé comme étant un bien patrimonial

6273-190813 **COMMENTAIRES DE LA VILLE DE BEAUPRÉ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard d'entériner les commentaires à l'égard du schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC Côte-de-Beauré signifiés à la

MRC de la Côte-de-Beaupré le 11 juillet 2013.

6274-190813 **MANDAT À PIERRE CLAVET ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR LA PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE – SECTION RUE INDUSTRIELLE**

CONSIDÉRANT les 2 offres de services reçus de la part de la firme d'arpenteurs-géomètres Groupe Giroux et Pierre Clavet, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE Pierre Clavet arpenteur-géomètre a présenté la plus basse offre de prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater le Pierre Clavet, arpenteur géomètre, afin de préparer une opération cadastrale pour une section de la rue Industrielle (lots 3 682 454 et 3 682455) au coût de 1 719 \$ plus taxes dans le cadre de la régularisation de titres.

6275-190813 **FERMETURE DE LA RUE DE LA FALAISE (CÔTE) LOT #3 682 103**

ATTENDU QUE de nombreuses expertises effectuées sur une période de plus de trois ans ont révélé que la Côte de la Falaise n'aurait jamais dû être construite et qu'elle ne peut être réaménagée de façon sécuritaire qu'en utilisant des solutions qui demeurent encore aujourd'hui incertaines et indéterminées et qui entraîneront assurément des coûts prohibitifs et déraisonnables;

ATTENDU QUE par sa résolution du 21 janvier 2013, le Conseil a déjà pris la décision de ne pas procéder à la réfection de la Côte de la Falaise et de convertir et d'aménager l'accès temporaire en accès permanent;

ATTENDU QU'il y a lieu en conséquence de fermer la section de la rue de la Falaise à partir de la rue de la Seigneurie jusqu'à la limite supérieure de la côte;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de fermer la section de la rue de la Falaise située sur le lot numéro 3 682 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency;
- b) de faire enlever à ladite section de la rue de la Falaise son caractère de rue publique au plan officiel du cadastre;

6276-190813 **STATIONNEMENT – BAR CHEZ PEDRO – 28^E MÉCHOUI**

Attendu que le 1^{er} septembre 2013 le Bar Chez Pedro organisera son 28^e méchoui;

Attendu qu'une partie des profits sera remise en soutien à une résidente de Beaupré frappée par la maladie et une partie à la Maison des jeunes de Beaupré;

Attendu qu'une demande a été faite concernant le stationnement dans les rues de la Ville;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation du stationnement de l'ancien édifice de la caisse populaire pour la tenue de l'évènement ainsi que permettre le stationnement sur la rue Saint-Jean-Baptiste des 2 côtés de la rue pour la tenue de cet évènement le 1^{er} septembre 2013.

6277-190813 **MODIFICATION RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE LA PLUME D'OIE**

Considérant qu'il y aurait lieu de mettre à jour le règlement de la bibliothèque La Plume d'Oie;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard d'effectuer les modifications suivantes :

- QUE l'abonnement devient effectif au moment où le membre est inscrit dans le fichier informatique de la bibliothèque. Pour les abonnés de **moins de 12 ans**, la date de naissance et le nom de leurs parents ou tuteurs doivent figurer dans le fichier informatique de la bibliothèque.

Nous devrions y lire :... « Pour les abonnés de **moins de 15 ans** »...

- QUE dans la politique de prêt il y aura un élément à changer. Présentement s'est mentionné que : les CD et les DVD ne sont prêtés qu'aux abonnés **de 12 ans et plus**.

Nous devrions lire... « qu'aux abonnés **de 15 ans et plus**. »

6278-190813 **COMMANDITE COUPE DU QUÉBEC CLUB DE KAYAK DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard d'autoriser le paiement de 200 \$ au Club de kayak de la Côte-de-Beaupré à titre de commandite pour la compétition de kayak pour la Coupe du Québec qui aura lieu les 7 et 8 septembre prochains.

6279-190813 **AUTORISATION PRÊT DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET ÉQUIPEMENTS À LA RESSOURCE FAMILIALE CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Considérant que la Ressource familiale Côte-de-Beaupré organise une grande fête de la rentrée le 7 septembre prochain et sollicite des équipements de la Ville de Beaupré;

Considérant que la Ressource familiale Côte-de-Beaupré organise une fête de Noël le 15 décembre prochain et demande l'utilisation gratuitement de la grande salle du Centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan d'autoriser :

- le prêt de la tente pliable des pompiers, d'une quarantaine de chaises, de tables pliantes et de 2 grandes poubelles pour l'évènement du 7 septembre prochain;

- le prêt gratuitement de la grande salle du Centre communautaire le 14 décembre prochain.

6280-190813 **ALIMENTATION ÉLECTRIQUE BÂTIMENT CLUB DE KAYAK CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Considérant que la boîte électrique servant à alimenter le bâtiment du club de kayak est située dans le chalet des loisirs;

Considérant que les utilisateurs du bâtiment du club de kayak n'ont pas toujours accès à la boîte électrique située à l'intérieur du chalet des loisirs;

Considérant que la Ville souhaite rendre les installations électriques du bâtiment du club de kayak plus sécuritaire et permettre un voltage plus élevé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lie Pelletier de mandater l'électricien Marc Tremblay à installer un panneau électrique indépendant dans le bâtiment du club de kayak au coût de 1 600 \$ plus taxes

6281-190813 **DEMANDE PRÊT DU CHAPITEAU ET D'AUTORISATION DE CAMPING SUR LE TERRAIN DU PLATEAU SPORTIF POUR LA COMPÉTITION DE KAYAK DE LA COUPE DU QUÉBEC**

Considérant la demande reçue du Club de Kayak Côte-de-Beaupré à l'effet de pouvoir utiliser le chapiteau du Service des loisirs au Plateau sportif et de pouvoir faire du camping au Plateau sportif

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan d'autoriser le prêt et l'utilisation du chapiteau du service des loisirs pour la compétition de kayak de la Coupe du Québec les 7 et 8 septembre prochains.

6282-190813 **FIN D'EMPLOI DE M. ÉRIC ASSELIN À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Considérant que Monsieur Éric Asselin est un pompier à temps partiel (secteur Saint-Tite-des-Caps);

Considérant que Monsieur Éric Asselin ne respecte pas la clause 8.03 d) et e) de la Convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de Beaupré qui préconise un taux de présence de 60 % aux pratiques et de 50 % aux interventions

Considérant que les taux de présence de Monsieur Éric Asselin sont :

	2013*	2012
Présence aux pratiques :	0 %	14 %
Présence aux interventions :	0 %	8 %
* en date du 15 juillet 2013		

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville de Beaupré et Monsieur Éric Asselin à titre de pompier à temps partiel.

6283-190813 **FIN D'EMPLOI DE M. STEVE PARÉ À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Considérant que Monsieur Steve Paré est un pompier à temps partiel (secteur Beaupré-Saint-Joachim);

Considérant que Monsieur Steve Paré ne respecte pas la clause 8.03 d) et e) de la Convention collective des pompiers à temps partiel de la Ville de Beaupré qui préconise un taux de présence de 60 % aux pratiques et de 50 % aux interventions

Considérant que les taux de présence de monsieur Steve Paré sont :

	2013*	2012
Présence aux pratiques :	0 %	0 %
Présence aux interventions :	15 %	0 %
* en date du 15 juillet 2013		

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville de Beaupré et Monsieur Steve Paré à titre de pompier à temps partiel.

6284-190813 **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré, la lettre de renouvellement du protocole d'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec, pour que soient dispensés les programmes de formation pour une période d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2014.

6285-190813 **OUVERTURE 3 POSTES POMPIERS À TEMPS PARTIEL CASERNE SECTEUR SAINT-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier d'ouvrir 3 postes de pompiers à temps partiel pour la caserne secteur Saint-Tite-des-Caps.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre (4) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- Côte de la Falaise
- Plage (chien, civisme, camping illégal, surveillance)
- Mandat notaire pour bassin de la Sablière

6286-190813 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 50.

Michel Paré
Maire

Roch Lemieux, greffier adjoint
Directeur général et trésorier